



## ELECTION DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE ANNEE SCOLAIRE 2016 /2017

### QU'EST CE QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ?

Le Conseil d'administration est l'organe décisionnel de l'établissement. Il adopte le projet d'établissement, le budget et le règlement intérieur. Il donne son accord sur le programme de l'association sportive, sur les principes du dialogue avec les parents d'élèves. Il délibère sur les questions relatives à l'hygiène, la santé, la sécurité. Il donne son avis sur les principes de choix des manuels et outils pédagogiques, sur la création d'options et de sections...

Une **assemblée** de 24 membres qui **administre** le collège

- Représentants des parents et des élèves
- Représentants de l'administration du Collège, de la Commune et du Département
- Représentants des personnels de l'établissement

### QUI PEUT VOTER ?

**Chacun** des parents, le père **et** la mère d'un élève a droit à **un vote** (même s'il a plusieurs enfants inscrits au Collège).

Si une famille a des enfants dans plusieurs établissements, chacun des parents a le droit de voter dans chacun des établissements.

Pour qui voter ?

Vous trouverez dans les enveloppes distribuées les « **programmes** » des **associations de parents (FCPE et APELGC)** représentées au collège avec **les listes de leurs candidats** et **les bulletins de vote** correspondants.

### COMMENT VOTER ?

1. **En venant au collège le :**

**Vendredi 07 octobre 2016**

Entre 15h30 et 19h30

Dans le hall d'entrée

2. **Ou par correspondance** (voir mode d'emploi sur document joint)

**RAPPEL :** Votre anonymat est garanti même en cas de vote par correspondance. En effet, conformément à la réglementation en vigueur, **aucune** enveloppe de vote par correspondance n'est ouverte avant la fin du scrutin. Tous les votes sont dépouillés en même temps.

Le Principal



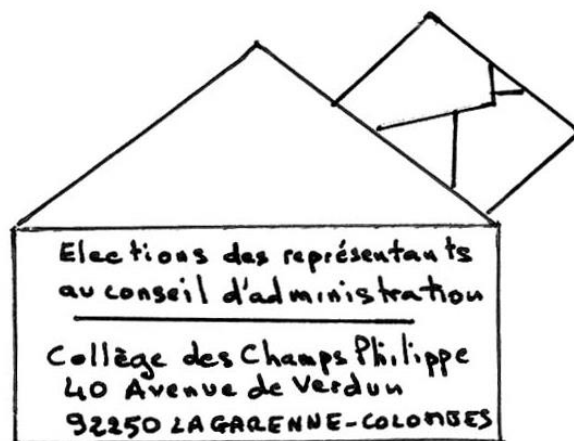
## Vote par correspondance Indications à suivre :

Petite enveloppe bleue



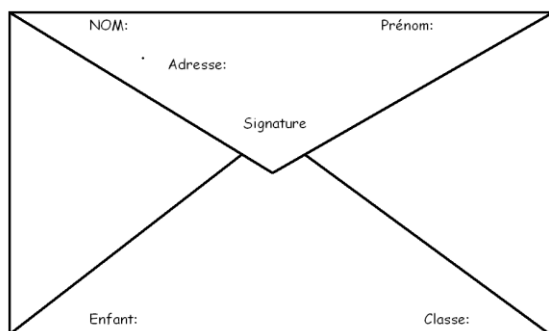
1. Ne rien inscrire ou rayer sur le bulletin.

Glissez le bulletin dans la petite enveloppe bleue sans porter aucune inscription sur celle-ci.



2. Pliez l'enveloppe bleue et glissez-la dans l'enveloppe blanche. Inscrivez la mention : « Election des représentants au Conseil d'Administration » de l'établissement ainsi que l'adresse de celui-ci.

Cachetez l'enveloppe blanche



3. Mettez au dos de l'enveloppe blanche vos noms, prénom et adresse, puis signez.

Indiquez aussi : nom, prénom et classe de votre enfant.

4. Postez  
L'enveloppe blanche après l'avoir timbrée.



... ATTENTION AUX DELAIS....

**OU**



Faites déposer l'enveloppe blanche par votre enfant à la loge du collège.